

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 7 JUIN 2022**

Membres										Date de convocation
En exercice :	11	Présents :	11	Excusés :	0	Absent :	0	Votant :	11	02/06/2022

L'an deux mille vingt-deux le 7 Juin à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Batiste FAVIER, Thomas ROLLET, Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Alban VOSSION.

Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, présente l'ordre du jour. En préalable, il demande à ce que trois points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces questions supplémentaires.

QUESTION SUPPLÉMENTAIRE N° 1 : REMPLACEMENT DE DAMIEN MAZUE POUR SES CONGES D'ÉTÉ

Monsieur Claude BOURDON explique que Damien MAZUÉ prendra ses congés d'été du 25 Juillet au 19 août 2022 inclus et qu'il convient de le remplacer notamment pour l'arrosage des fleurs et l'entretien courant de la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 25 Juillet 2022, un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de service de 13 heures,

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 4 semaines allant du 25 Juillet 2022 au 19 Août 2022 inclus,

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 371 du grade de recrutement,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

QUESTION SUPPLÉMENTAIRE N° 2 : CHARTE DE GOUVERNANCE

Monsieur Alban VOSSION explique que les communes de SOLUTRE-POUILLY et VERGISSON ont présenté au Grand Site leur proposition conjointe de charte de gouvernance issue d'un travail mené conjointement. Ce projet permettrait notamment une collaboration constructive et partenariale avec le Grand Site tout en laissant à la commune les décisions relatives à son territoire. Le retour du Grand Site est maintenant attendu.

QUESTION SUPPLÉMENTAIRE N° 3 : SCOT

Monsieur Alban VOSSION indique que des réunions sont organisées avec les 121 communes et communautés de communes sur les quatre thèmes suivants : Environnement écologie – Habitat-Constructions – Paysages – Commerces. La présence de notre commune dans ses réunions est nécessaire pour assurer la cohérence des orientations du futur SCOT et de notre futur PLU.

1) INTERVENTION DE MESSIEURS LAURENT RICHARD ET TIM BOURSIER SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU PARKING

PANORAMA

Monsieur Tim BOURSIER présente le projet d'aménagement du parking Panorama. Cet emplacement serait remblayé pour le rendre plat et revégétalisé. L'entrée serait réaménagée. Le nombre de places serait réduit à 80. Se pose le problème de savoir si les camping-cars doivent être acceptés. Le conseil étudie ce dossier car des questions restent à résoudre avant de donner l'accord. En effet, il est impératif d'avoir une vision d'ensemble sur la gestion des parkings touristiques sur notre commune et sur les autres communes du Grand Site afin de trouver une solution globale. La municipalité demande aussi que des toilettes soient installées.

Le projet sera présenté à Mme LABBE-BOURDON, inspectrice des sites.

2) MBA – ADOPTION DE LA MODIFICATION DES STATUTS, TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TOURISME

Les communes membres d'un EPCI peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi.

Par délibération du 7 avril 2022, le Conseil Communautaire de Mâconnais-Beaujolais Agglomération a décidé de proposer aux communes le transfert d'une compétence supplémentaire en adoptant une modification de ses statuts par l'ajout du point « 10. Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA ».

Suite à la notification de cette délibération par MBA, le Conseil municipal doit délibérer dans un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification proposée.

Un arrêté préfectoral fixera les nouveaux statuts si une majorité qualifiée de communes approuve les modifications statutaires (2/3 des communes représentant plus 50% population ou l'inverse, dont la commune représentant plus du quart de la population totale).

Le conseil municipal est invité à approuver la modification des statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération afin d'inscrire la compétence « *Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA* » dans les compétences supplémentaires de MBA, conformément au projet de statuts joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la modification des statuts de Mâconnais Beaujolais Agglomération, notamment afin d'inscrire la compétence « *Pose et entretien de la signalétique, du balisage et promotion des sentiers de randonnées identifiés dans le schéma directeur de la randonnée de MBA* » dans les compétences supplémentaires de MBA, conformément aux statuts qui seront joints à la délibération.

3) PROJET D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU TELECOM ORANGE ROUTE DES ACACIAS : DEVIS

Monsieur Gianni FERRO avait recontacté ORANGE pour demander un nouveau devis. Il présente cette nouvelle proposition qui s'élève à un montant de 64 250,00€ contre 70 200,00€ sur le précédent devis, soit une économie de 5 950,00€. ORANGE propose de fournir gratuitement tous les matériaux pour les tranchées. Le conseil remercie ORANGE et prend acte de l'information et décide de lancer un marché de Maîtrise d'œuvre puis de lancer un appel d'offre pour la réalisation des travaux.

Monsieur Gianni FERRO recontacte ORANGE pour obtenir un descriptif technique concernant l'implantation des chambres.

4) DOSSIER ADRESSAGE : NUMEROTATION DES HABITATIONS

La commission adressage se réunira mardi 14 juin prochain pour la suite des travaux (référencement dans base d'adresses locale, préparation des certificats de numérotage, choix des numéros qui seront payés par la commune. Madame Céline JACQUOT est chargée de la partie administrative.

5) MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de SOLUTRE-POUILLY afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : Publicité par affichage sur le panneau extérieur de la Mairie et sur les panneaux intérieurs de la Mairie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

6) DÉCISION MODIFICATIVE POUR EMBAUCHE REMPLAÇANT PENDANT LES CONGÉS DE DAMIEN MAZUE

Afin de permettre le paiement du salaire de la personne remplaçant Damien MAZUE pendant ses congés, le conseil municipal décide du mouvement de crédit suivant :

- 2 000€ au 6411 (personnel titulaire)
- + 2 000€ au 6413 (personnel contractuel).

7) PROJET DE REFECTION DES MURS DES BERTHELOTS

Madame GOUIN, architecte, a fait le point avec l'entreprise GELIN de l'état des murs de soutènement des BERTHELOTS.

L'estimation de ces travaux s'élève à environ 200 000€ HT.

Des subventions seront demandées : DETR, Appel à projet départemental, afin de diminuer le coût des travaux.

Il convient maintenant de réunir la commission voirie en présence de Madame GOUIN pour qu'elle donne ses conclusions et identifie les priorités : murs les plus abîmés à consolider rapidement.

8) PROJET DE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC VERGISSON (PLU)

Le Maire présente le projet de convention de groupement de commandes pour la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du PLU de la commune de SOLUTRE-POUILLY et de VERGISSON.

Il est convenu que chaque commune signe son propre marché.

Le Coordinateur sera la commune de SOLUTRE-POUILLY.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

9) ORIENTATION DU PROJET CENTRE AÉRÉ

Monsieur Alban VOSSION présente le document concernant les orientations du projet. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter ce projet qui sera envoyé aux Cabinets d'Architectes. Ce document sera préalablement envoyé à des écoles d'architecture afin de recueillir plusieurs avis et esquisses qui permettront de consolider les orientations pressenties.

10) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

Monsieur Claude BOURDON explique que les travaux d'entretien des chemins avancent. L'entreprise FOUILLET est intervenue.

Monsieur Gianni FERRO indique que les effectifs seront en hausse à la prochaine rentrée scolaire : 11 petites sections, pour 26 petits à Solutré et 37 à Fuissé (15 chez Anaïs et 22 chez Karine). Soit un total de 63 élèves pour le RPI.

2 enfants Ukrainiens sont scolarisés à l'école primaire de Fuissé. Le SIVOS a fait le choix de prendre en charge leurs frais de cantine.

Madame Denise KOSTINE va faire valoir ses droits à la retraite, un poste d'ATSEM va donc s'ouvrir.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		ROLLET Thomas	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	
TROUILLET Marie-Agnès			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2022/025	Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (remplacement de M. Damien MAZUÉ durant ses congés d'été).	2022/028	Décision modificative pour le paiement du salaire du remplaçant de M. Damien MAZUÉ
2022/026	Adoption de la modification des statuts, transfert de la compétence tourisme	2022/029	Accord pour la convention de groupement de commandes avec VERGISSON (PLU)
2022/027	Modalités de publicité des actes pour les communes de moins de 3 500 habitants	2022/030	Adoption du document d'orientations du projet Centre aéré

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 5 Juillet 2022 à 18H30 à la mairie

La séance est levée à 21H38